



Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes
 FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes faible en CO₂)
 FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme
 FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans
 FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans
 FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes
 FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Canada multifacteurs faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Indice États-Unis faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs faible en CO₂)
 FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines
 FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles
 FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres
 FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux
 (individuellement, le Fonds)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds au 31 décembre 2023 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1 ;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1 ;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les périodes indiquées à la note 1 ;
- les états des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1 ;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du Rapport annuel de la direction sur le rendement de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jennifer Farber.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 11 mars 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique A127947